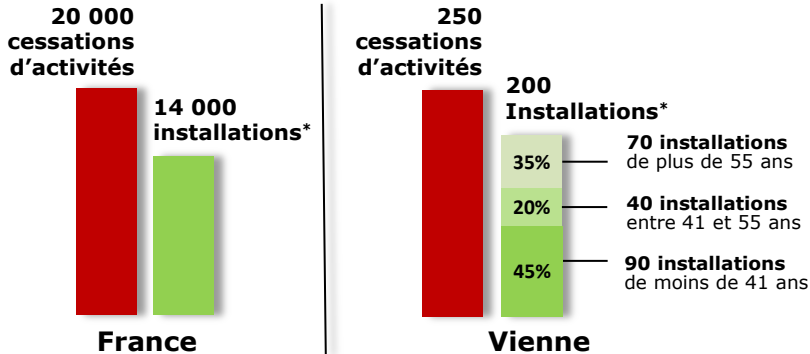


# FICHE SYNTHÈSE TRANSMISSION

## Cessation d'activité et installation



Sur le territoire national, on estime à 20 000 le nombre de cessations d'activité agricole pour 14 000 installations. Avec un déficit d'installation de près de 6000 installations/an.

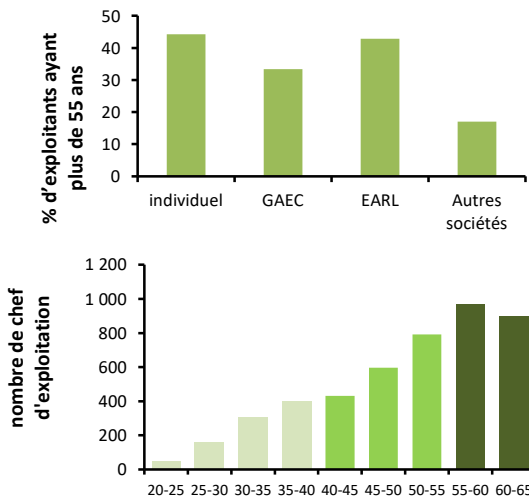
On retrouve la même dynamique au niveau du département de la Vienne avec un déficit d'installations d'environ 50/an. Dans le détail, sur les 200 installations/an sur la Vienne, 35% concerne des agriculteurs de plus de 55 ans dont il s'agit en réalité de transfert entre époux pour une grande partie.

\* Installations qui comprend les transferts entre époux

## Pyramide des âges sur le département de la Vienne



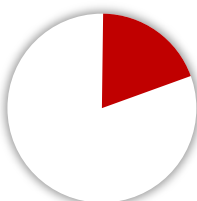
**1 exploitant sur 3** a plus de 55 ans (41% en 2018)



Un exploitant sur trois a plus de 55 ans sur le département de la Vienne et représente 1 868 agriculteurs.

Dans le détail, c'est près d'un agriculteur sur deux qui a plus de 55 ans en individuel ou en société EARL (respectivement 45 et 43% des agriculteurs ont plus de 55 ans). Ce pourcentage est plus faible en GAEC ou sur des formes sociétaires autres.

La pyramide des âges est déséquilibré avec une population d'agriculteurs vieillissant et suggère que la dynamique de déficit d'installation se poursuivra sur les prochaines années.

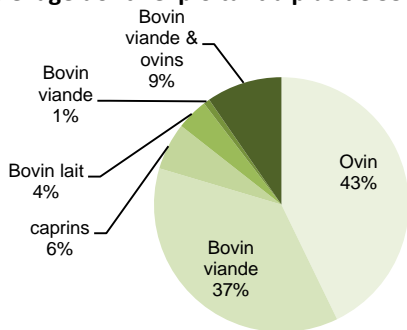


**1 exploitation agricole sur 5** n'est pas reprise → **Agrandissement**

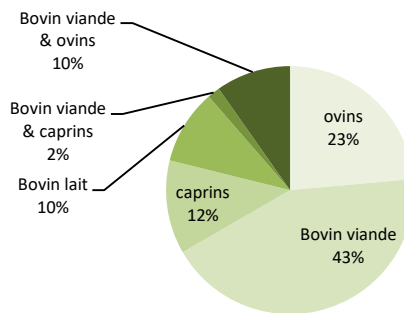
Avec un déficit de 50 installations par an, c'est près d'une exploitation sur 5 qui n'est pas reprise et conduit à l'agrandissement d'autres structures agricoles sur le département de la Vienne.

# FICHE SYNTHÈSE TRANSMISSION

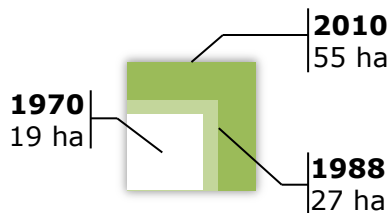
**Typologie des exploitations individuelles d'élevage dont l'exploitant a plus de 55 ans**



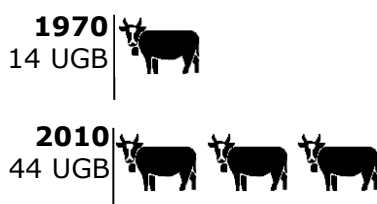
**Typologie des exploitations sociétaires d'élevage dont l'exploitant a plus de 55 ans**



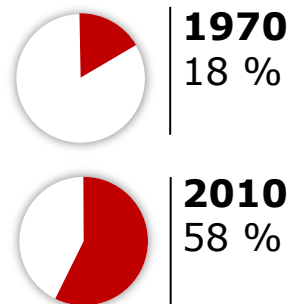
**Superficie par exploitation\***



**Cheptel par exploitation\***



**% SAU exploitée par des exploitations de +100 ha\***

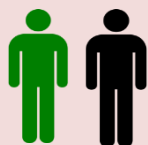


\* Donnée nationale, pas de donnée fiable pour le département de la Vienne

## HIER



**Cadre familiale**



**Initiative du cédant**

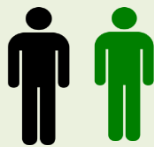


**Poids du capital**

## AUJOURD'HUI



**Hors cadre familiale**



**Initiative du repreneur**



**Rentabilité du capital**

Le contexte de la transmission en agriculture a connu de profondes mutations depuis quelques années. On est passée de système d'exploitation agricole familiale à des transmission hors cadres et tend à devenir la norme aujourd'hui.

Du fait du déficit d'installation, la transmission d'une exploitation agricole se fait davantage à l'initiative du repreneur plutôt que du cédant. Ce constat est particulièrement vrai pour les systèmes d'élevages. Cependant, du fait d'un nombre d'installations important en grandes cultures et des opportunités d'agrandissement, la transmission d'exploitation céréalière reste à l'initiative du cédant avec un rapport de force désavantageux pour le porteur de projet.

Les critères de reprenabilité des exploitations agricoles a évolué. Hier, le rachat d'un capital était un argument dans la reprise, en particulier auprès des organismes bancaires. Aujourd'hui, c'est la rentabilité de l'exploitation qui prime et par conséquent c'est la valeur économique du projet de reprise qui va être déterminant.